COUR D'APPEL de TOULOUSE

RECOURS DEVANT LA COMMISSION NATIONALE DE RÉPARATION DES DÉTENTIONS PROVISOIRES

Article R 40-4 du Décret du 12 décembre 2000

L'an deux mil dix sept et le 25 avril

Devant nous, Laëtitia CAPARROS, greffier

Monsieur André LABORIE

Déclare exercer un recours contre la décision rendue le 13 avril 2017 n°9/17 - RG 16/00019

par le premier président de ladite cour, statuant sur la requête présentée à l'encontre de l'Agent Judiciaire de l'Etat

sur le fondement de l'article 149 du Code de procédure pénale.

La présente déclaration de recours, établie en **quatre exemplaires**, est signée par Monsieur LABORIE, et le greffier,

Le greffier,

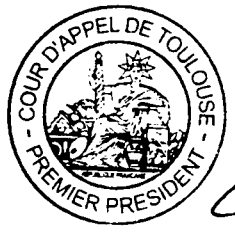

André LABORIE,

COUR D'APPEL
de TOULOUSE
05 AVR. 2017
1re Présidence

Remis en 4 exemplaires

APPEL DEVANT LA COMMISSION NATIONALE DE REPARATION DES DETENTIONS. PLACEE AUPRES DE LA COUR DE CASSATION.

(Articles R.40-4 à R.40-6 du code de procédure pénale)

LE 24 avril 2017

Acte déposée par devant le greffe de la première présidence Près la cour d'appel de Toulouse place du Salin 31000.

MEMOIRE « 4 exemplaires »

« Droit de conduire « liberté individuelle»

Appel contre la décision frappée le 3 avril 2017 Décision N° 9/17

N° RG 16/00019 rendue Par Monsieur Guy PASCAL DE FRANCLIEU

Premier Président près la cour d'appel de Toulouse

En date du 13 avril 2017.

Notifiée en L.A.R à domicile élu le 18 avril 2017.

PROCEDURE D'APPEL EN MATIERE D'INDEMNISATION SUR UNE PRIVATION D'UNE LIBERTE INDIVIDUELLE DU DROIT DE CONDUIRE.

Pour :

Monsieur LABORIE André N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens

- PS : *« Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».*

A domicile élu de la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue Tripière à TOULOUSE

Ayant pour avocat Maître « *en attente de nomination au titre de l'AJ* »

(Demande d'aide juridictionnelle en cours).